



## **Niezależny Związek Zawodowy Pracowników Bankowości i Usług**

Organizacja Międzyzakładowa Pracowników Banków nr 001 z siedzibą w Oświęcimiu, ul. Jagielly 12, tel. 506 352 414, 693 716 281; fax 33/84 222 46,  
mail: organizacjadialog2005@wp.pl, organizacjadialog2005@interia.pl,  
Członek Fédération Européenne des Cadres des Établissements de Crédit et Institutions Financières affiliée à la Confédération Européenne des Cadres  
(FECEC)  
Członek Forum Związków Zawodowych

Oświęcim, 15 grudnia 2020 r.

Jean-Laurent Bonnafé

Director and Chief Executive Officer of BNP Paribas

Monsieur

**Pour nous, les valeurs éthiques et morales sont très importantes, car elles sont intemporelles et constituent la valeur de chaque société et entreprise.**

**Les grandes entreprises à portée transnationale devraient établir des normes de conduite, et celles-ci devraient être respectées dans tous les pays, partout, afin de bâtir une marque et une bonne réputation.**

Collaborateurs de la Banque BNP Paribas Bank Polska S.A. ils ont traversé de nombreuses relations avec d'autres banques et sociétés financières pour développer la bonne volonté actuelle. Nous soulignons qu'en dépit de nombreuses difficultés culturelles et technologiques, nous pouvons aujourd'hui parler du succès de la Banque. Aujourd'hui, au moment de la pandémie, la Banque a un meilleur résultat qu'en 2019, mais cela ne se traduit pas par la situation des salariés qui seront licenciés pour des raisons non imputables au salarié.

Nous consultons actuellement les modalités de licenciements collectifs chez BNP Paribas S.A. dans les années 2021-2023. L'employeur nous a présenté la proposition lors de la première réunion. Malheureusement, il faut dire que nous sommes très déçus de la décision d'abandonner les programmes de départ volontaire qui ont été utilisés par la Banque depuis 2015 et qui ont toujours été très bien accueillis par les employés. Par ailleurs, nous soulignons que le programme de congé volontaire est un standard utilisé dans le groupe BNP Paribas, qui a été négocié avec le volet social et décrit dans le «Contrat de travail CEE BNP Paribas 2012».

À notre avis, le programme de départ volontaire est le meilleur moyen de résilier à l'amiable le contrat de travail, il apporte des avantages à l'employé et à l'Employeur, car les parties s'entendent sur la date de départ et il n'y a aucune impression que l'Employeur a initié le licenciement.

Lors de la dernière réunion concernant les licenciements collectifs envisagés à la Banque, il a été exprimé l'opinion que les salariés ayant de longues années de service à la Banque sont bons et même nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, car ils ont des connaissances particulières. Nous apprécions cette position de la Banque, mais il est possible que les intérêts de la Banque soient respectés. Avant de quitter la Banque, les employés de longue date devraient préparer «leurs successeurs» et transmettre leurs connaissances à d'autres employés plus jeunes. Compte tenu de la période de restructuration de trois ans, le transfert de connaissances à d'autres ne devrait pas poser de difficultés d'organisation.

Nous attirons l'attention sur un facteur très important en faveur de la concentration sur le groupe des seniors, à savoir le problème de l'épuisement professionnel des salariés de notre Banque, qui survient en grand nombre chez les salariés de longue durée, notamment parmi les 50+. Les employés rapportent qu'ils ne sont plus en mesure de suivre les changements technologiques et que le travail est actuellement une

source de grand stress pour eux. De plus, le risque de contracter le Covid-19 parmi la population âgée fait craindre pour leur propre santé et leur vie.

Les licenciements collectifs chez BNP Paribas sont programmés pour une durée de trois ans, c'est pourquoi nous pensons qu'il est suffisamment long pour gérer judicieusement le processus de départ volontaire et permettre aux personnes de quitter l'entreprise dignement si elles acceptent elles-mêmes de se séparer de la Banque. Les salariés de la Banque BNP Paribas en Pologne souhaitent être traités de la même manière que les salariés du Groupe dans les autres pays européens et ont les mêmes droits et privilèges, et l'un d'entre eux est la possibilité de participer au programme de départ volontaire, qui devrait précéder tout licenciement collectif.

Nous demandons l'égalité de traitement des salariés employés dans le groupe de la capitale française, veuillez consentir à l'utilisation des normes en Pologne.

Z wyrazami szacunku  
w imieniu własnym i Zarządu  
Organizacji Pracowników Banków nr 001  
NZZPBiU Dialog 2005